

# La certification des plants de vigne

**Uniquement par voie administrative, la certification des plants de vigne a comme objectif prioritaire une mise sur le marché de plants exempts de virus. Aucune mesure de lutte n'étant possible, le coût supplémentaire lié à la certification est rapidement rentabilisé.**

La production et la mise en circulation de matériel végétal certifié destiné à la multiplication de la vigne sont soumises à des exigences légales depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Les exigences requises pour la certification avaient été fixées en fonction de la directive européenne ad hoc (98/193/CE) dans le but de permettre une éventuelle reconnaissance réciproque.

Afin de réglementer la viticulture de manière bilatérale dans le cadre de l'Accord agricole avec l'Union européenne, l'ordonnance a été profondément remaniée et alignée sur les dernières prescriptions européennes, notamment en ce qui concerne les dispositions techniques. L'Ordonnance du DFE sur les plants de vignes du 2 novembre 2006 (RS 916.151.3) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et a été reconvenue par l'UE. A noter que, dans l'UE, les matériels de multiplication de la vigne en provenance de pays tiers ne peuvent être commercialisés que s'ils offrent les mêmes garanties que les matériels communautaires donc correspondant aux exigences de la directive 98/193/CE.

## Qualité sanitaire

Le principal objectif de la certification est d'offrir des plants exempts de virus aux viticulteurs. La seule mesure de lutte actuelle est l'arrachage du plant. Le surcoût lié à la certification, soit environ 4,8% (10 à 15 ct par plant) est donc rapidement rentabilisé. Le court-noué et l'enroulement sont certainement les virus les plus répandus dans le vignoble suisse. Mais plus de 60 virus ont été identifiés à partir de la vigne dont certains, comme le virus de la mosaïque de l'arabette ou le virus des taches annulaires, ont été mis en évidence en Suisse. La présence d'un ou plusieurs virus aura une incidence négative tant sur la qualité que sur la quantité de raisin produite; elle se traduira, selon le virus considéré, soit par un important millerandage et/ou court-noué, soit par une teneur en sucre, azote ou encore en polyphénols plus faibles.

Comme il n'existe aucune méthode de lutte curative, la durée de vie est également réduite. Les mesures phytohygiéniques doivent donc être privilégiées. Tous les virus étant transmissibles par

greffage ainsi que par différents vecteurs (nématodes ou insectes), la certification joue un rôle essentiel pour le maintien de la qualité sanitaire du vignoble d'autant qu'il n'y a aucun moyen d'éradiquer les vecteurs. Cela en garantissant des plants exempts de virus mais aussi de phytoplasme (le bois noir sera pris en considération dès la prochaine révision de l'ordonnance, révision qui sera effective cette année encore).

La flavescence dorée étant une maladie de quarantaine, elle est régie par une autre législation et n'entre, de ce fait, pas dans cette démarche.

## Exigences sanitaires de la certification

Un clone de vigne remplit les critères phytosanitaires de la certification lorsqu'il est indemne de dégénérescence infectieuse, d'enroulement foliaire, de bois strié et de bois noir. Il est alors admis dans le conservatoire d'Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) et va intégrer la filière de multiplication (voir le schéma). Divers tests vont évaluer le parcours afin de garantir l'absence de virus. Il s'agit soit de tests rapides de type Elisa, soit d'indexage, soit encore de contrôle visuel par des spécialistes.

L'indexage est le test de référence sur le plan international. Il consiste à greffer le plant à analyser sur une plante indicatrice, mais il est aussi le plus coûteux et le plus long.

# Biodiversité, certification et clone

La notion de certification est indissociable de la notion de clone. On ne certifie pas une variété mais un clone de celle-ci. On assure ainsi une traçabilité génétique et sanitaire. Avec la nouvelle ordonnance, il est, par ailleurs, interdit de faire référence à un clone sur du matériel standard. Seuls les plants certifiés peuvent faire mention d'un clone. La filière suisse de certification est essentiellement alimentée par des clones suisses dont une très large majorité provient d'Agroscope Changins-Wädenswil (ACW).

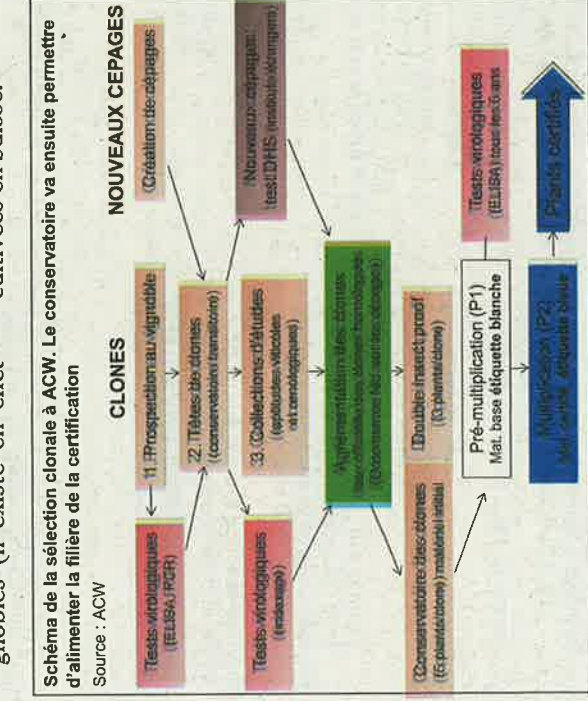
## Sélection des clones

Les travaux menés par ACW dans le cadre de la sélection clone poursuivent plusieurs objectifs:

- sélectionner et diffuser les types particulièrement bien adaptés aux conditions pédoclimatiques de nos vignobles (il existe en effet

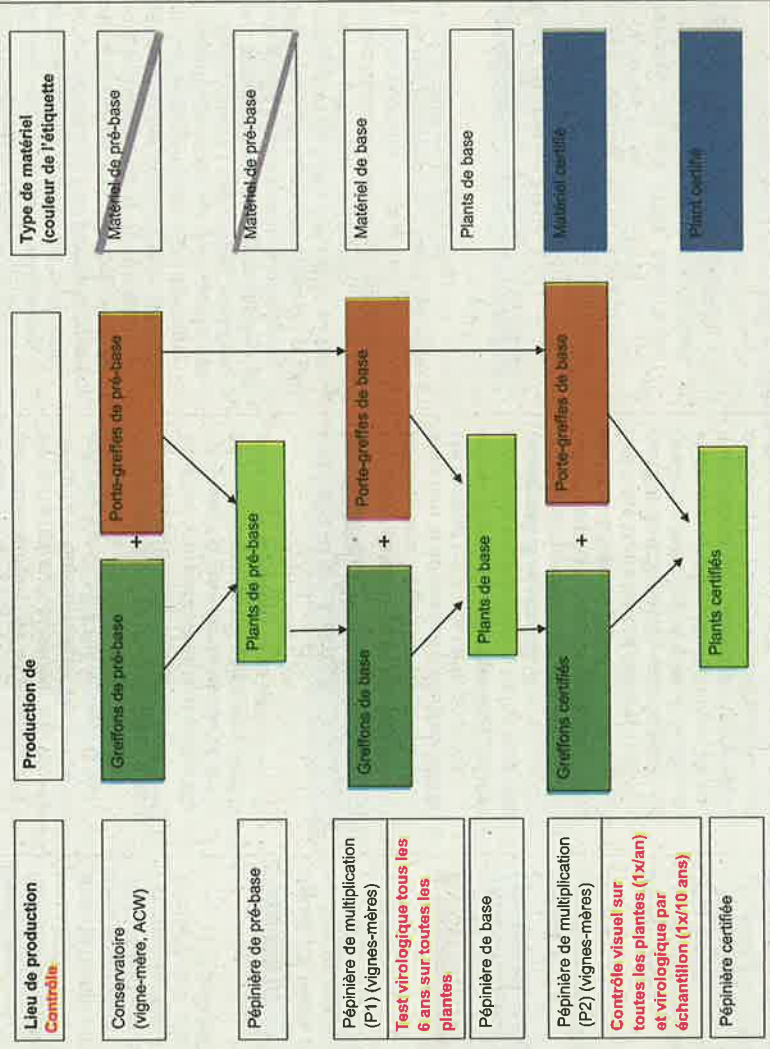
une très grande variabilité cloneale parmi nos variétés traditionnelles et autochtones);

- documenter les performances tant au niveau agronomiques qu'œnologiques des différents clones proposés;
- contribuer à la création de conservatoires afin de sauvegarder à long terme la biodiversité des variétés cultivées en Suisse.



## Schéma de multiplication concernant la production de matériel de multiplication certifié

(source: Variétés, semences et plants en Suisse, OFAG/ACW/ART, 2008)



# Un atout pour les pépiniéristes

Pour Christian Dutruy, tout nouveau président de la Fédération suisse des pépiniéristes, la certification apporte une réelle plus-value au travail du pépiniériste et une reconnaissance des efforts consentis par la recherche, en particulier par ACW, pour la mise sur le marché de matériel sain. La certification revêt une importance toute particulière pour les nouveaux cépages proposés par ACW. En effet, souvent un seul clone est proposé. La certification constitue alors l'unique garantie de traçabilité assurant ainsi la pureté variétale et sanitaire.



M. DARBELLAY

**Des clones certifiés, une garantie supplémentaire pour le client.**

## Clones diversifiés

La mise à disposition ces prochaines années d'un choix très diversifié de clones issus du patrimoine génétique viticole suisse et testés dans les conditions spécifiques du vignoble suisse constituera un atout majeur tant pour les viticulteurs que pour les pépiniéristes. Si la mise en place de la certification a été un très long processus, tant les travaux de recherche que la mise en place des parcelles de multiplication sont gourmands en temps; la collaboration entre

## Valeur ajoutée

Christian Dutruy est, par contre, plus dubitatif quant à la répercussion du coût de la certification sur le prix des barbus. Il pense que la majorité des pépiniéristes vont prendre ce coût à leur charge, sur leur marge. En effet, la production suisse de plants de vigne doit rester concurrentielle vis-à-vis de la production étrangère. La petitesse des structures ainsi que des frais de production plus élevés pèsent déjà sur la compétitivité.

Les trois parties prenantes est la garante de la prise en compte des intérêts de toutes les parties. En effet, à quoi servirait une recherche performante sans intérêt des pépiniéristes pour la qualité de leur production? Et à quoi bon garantir une parfaite traçabilité et une homogénéité variétale exempts de virus si cette plus-value ne présente aucun intérêt pour les vignerons? Finalement, c'est bien de la qualité du produit fini, le vin, dont il est question ici. A méditer avant chaque reconstitution!

MP

PUBLICITÉ

## Pépiniéristes participant à la démarche de la certification

Nom et Prénom	Adresse	Localité	Tél.	e-mail
Meier Andréas	Rebschulweg 2	5303 Würenlingen	056 297 10 00	office@rebschule-meier.ch
Auer Martin	Lislioostrasse	8215 Hallau	052 681 26 27	auer@rebschulen.ch
Borioli Philippe	Ch. du Coteau 1	2022 Bevaix	032 846 40 10	info@multivitis.ch
Burrin Paul-Maurice	Rte de Bessoni 2	1956 St-Pierre-de-Clages	027 306 15 81	burrin@burrin-pepinieres.ch
Chevalley Jean-Fr.	La Chenalettaz	1096 Treytorrens-Dézaley	021 799 13 00	jf.chevalley@lavaux.ch
Cousin Henri & Fils	Le Pavé 13	1426 Concise	024 434 16 94	yvescousin@bluewin.ch
Dutruy Christian & Julien	Grand-Rue 18	1297 Founex	022 776 54 02	christian@lesfreresdutruy.ch
Favre Daniel	Ch. de la Pra 17	1170 Aubonne	021 808 72 27	favre.vitipep@bluewin.ch
Lapalud Claude	Le Prieuré 3	1163 Etoy	021 807 42 11	lapalud@bluewin.ch
Monachon Pierre	Rte de Lavigny	1168 Villars S/Yens	021 946 15 97	viviane.monachon@gmail.com
Petit Eric	Malacarne	6515 Gudo	021 800 32 67	apetit@worldcom.ch
Ramelli Flavio	Rte de l'Etraz 4	1185 Mont-sur-Rolle	091 859 27 45	pepiniere.richard@hispeed.ch
Richard Pierre	Ch. de Jolimont 6	1180 Rolle	021 825 14 68	rossetp@domainerosset.ch
Rosset Philippe	Rte du Village 38	1195 Bursinel	021 824 13 14	widmer.freres@bluewin.ch

**Vous trouverez plus d'informations sur [www.vitiplant.ch](http://www.vitiplant.ch)**

AGRI